

Aperçu du Programme de soutien à l'emploi

**EMPLOYMENT
ONTARIO**

Ontario's employment and training network.

**EMPLOI
ONTARIO**

Le réseau ontarien de l'emploi et de la formation.

Objectif

- Fournir un aperçu du Programme de soutien à l'emploi.
 - Contexte
 - Consultations menées
 - Composantes du Programme
- Décrire le déploiement du Programme de soutien à l'emploi.
 - Mise en œuvre progressive et prochaines étapes

N. B. : Cette présentation ne contient pas de renseignements techniques. De tels renseignements se trouveront dans les lignes directrices du Programme, ainsi que dans d'autres documents publiés sur l'Espace partenaires Emploi Ontario du Ministère.

Contexte

- L'Ontario travaille à l'élaboration d'un système d'emploi et de formation afin que les gens sachent où trouver une gamme de services simplifiés, des mesures de soutien harmonisées et de la formation professionnelle.
- Pour servir les personnes de toutes capacités, il est important que les services d'emploi et de formation soient bien organisés et adaptés aux besoins de la clientèle.
- En juin 2017, l'Ontario a lancé **Accès aux talents**, la stratégie ontarienne d'emploi pour les personnes handicapées dont l'un des engagements est le soutien à l'emploi.
- Les mesures et programmes énoncés dans la stratégie **Accès aux talents** aideront les personnes de toutes capacités à mettre à profit leurs compétences et talents variés dans leur milieu en orientant plus de personnes handicapées vers des possibilités d'emploi intéressantes et en aidant plus d'employeurs à combler leurs besoins en main-d'œuvre.

Engagements précédents

- En 2015, on a tenu des consultations ciblées sur la conception du Programme de soutien à l'emploi. Elles comprenaient une vingtaine d'entretiens individuels avec des personnes-ressources et de discussions avec des groupes d'intervenants et des comités, comme le volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (volet Soutien de l'emploi du POSPH) et le Conseil de partenariat pour les perspectives d'emploi des personnes handicapées.
- À l'automne 2017, le groupe de travail externe a fourni des conseils sur la Stratégie provinciale d'emploi pour les personnes handicapées et les éléments de conception proposés du Programme de soutien à l'emploi. De plus, des fonctionnaires du MESFP et du MSSC ont aussi mené des consultations individuelles avec les principaux membres du groupe de travail.
- D'autres échanges avec le groupe de travail sur les lignes directrices du Programme de soutien à l'emploi ont eu lieu à la fin de 2017.
- De vastes consultations seront menées auprès des fournisseurs de services et des intervenants des communautés participant à la première phase pour orienter l'élaboration des lignes directrices du Programme ainsi que les structures de prestation.

Aperçu du Programme de soutien à l'emploi

- Le modèle de soutien à l'emploi est une pratique exemplaire éprouvée qui assurera l'uniformité et l'excellence des services offerts aux chercheurs d'emploi handicapés nécessitant un soutien spécial, et la prestation de services ciblés aux employeurs.
- Le Programme de soutien à l'emploi offre un soutien et des services de haut niveau pour répondre aux besoins des personnes les plus éloignées du marché du travail. Il offre aussi aux fournisseurs de services la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux différents milieux où vivent les personnes handicapées, ainsi qu'aux divers défis liés au marché du travail qu'elles doivent relever.

Vision du Programme de soutien à l'emploi

Soutien aux clients

Aider les personnes devant surmonter des obstacles complexes en raison d'un handicap à trouver un emploi durable et compétitif.

Amélioration du degré de préparation à l'emploi : Comblent les lacunes des clients sur le plan de l'employabilité en les faisant participer à des formations à court terme.

Emploi compétitif : Donner accès à des emplois compétitifs offrant des mesures de soutien complètes sur le plan humain, social et sanitaire.

Maintien en poste : Favoriser le maintien en poste en tirant parti des services de soutien existants dans la communauté ou le milieu de travail, et améliorer le degré de préparation à l'emploi.

Soutien aux employeurs

Comblent les besoins en main-d'œuvre et créer un milieu de travail positif et inclusif.

Réponse aux besoins opérationnels et aux besoins en personnel : Jumeler les employeurs avec les chercheurs d'emploi handicapés appropriés.

Formation sur les mesures d'adaptation en milieu de travail : Offrir des formations sur l'utilisation des appareils et accessoires fonctionnels, les technologies d'adaptation et les autres mesures d'adaptation en milieu de travail.

Création d'environnements plus inclusifs : Offrir des formations sur les pratiques de travail exemplaires auprès des employés handicapés.

Soutien aux clients sur les lieux de travail : Offrir du soutien pour régler les problèmes liés à l'emploi survenant sur les lieux de travail au moyen de services d'accompagnement et de rétention.

Conception du Programme de soutien à l'emploi

- Voici les principaux éléments du Programme :

Planification et coordination des services à la clientèle	Point de contact initial pour les personnes qui veulent bénéficier de services d'emploi. Les fournisseurs de services examinent le parcours professionnel et les objectifs d'emploi et de formation des participants, puis les dirigent vers les services les plus appropriés.
Employabilité	Interventions à court terme, p. ex., ateliers et activités de préparation à l'emploi, exploration des carrières et compétences personnelles en gestion.
Recherche d'emploi	Notamment les communications constantes avec les employeurs, et la collaboration avec les personnes pour les aider à chercher un emploi de manière efficace.
Jumelage candidat-emploi	Collaboration avec les employeurs pour créer des possibilités d'emploi; les participants sont dirigés vers un emploi, et pas vers un « placement » temporaire.
Encadrement au travail	Collaboration avec les employeurs et les participants pour offrir des formations sur place, résoudre des problèmes et répondre à tout autre besoin de formation sur les lieux de travail.
Maintien en poste	Assistance pour la clientèle qui n'a plus besoin d'encadrement au travail de manière intensive, mais qui peut nécessiter des interventions périodiques.

Mise en œuvre du Programme de soutien à l'emploi

- Le Programme sera graduellement intégré aux services d'emploi actuellement offerts aux personnes handicapées :
 - Services d'aide à l'emploi de l'Ontario (SAEO);
 - Volet Soutien de l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (volet Soutien de l'emploi du POSPH);
 - Programme de soutien à l'emploi et à la formation professionnelle des personnes ayant des troubles de santé mentale.
- La mise en œuvre du Programme dans la province sera réalisée par étapes.
- À compter d'avril 2018, la première phase du Programme sera déployée dans trois localités : Timmins, Cornwall et Belleville.
- La mise en œuvre graduelle permettra au gouvernement provincial de travailler en étroite collaboration avec les fournisseurs de services actuels pour déployer le Programme dans des localités particulières, sonder les fournisseurs et les participants au Programme, et apporter les améliorations et les modifications nécessaires avant de poursuivre le déploiement, le cas échéant.

Prochaines phases

- La prestation du Programme de soutien à l'emploi sera mesurée et gérée à l'aide d'une combinaison d'indicateurs qui permettront de comprendre le profil de la clientèle, ce qui advient des participants et le degré d'optimisation des ressources.
- Plus précisément, le Ministère examinera l'efficacité du Programme ainsi que le niveau et la qualité des services offerts à la clientèle pour veiller à ce que les participants bénéficient de services adéquats et obtiennent les résultats auxquels ils s'attendent.
- Nous utiliserons les commentaires des fournisseurs de services, du grand public, des groupes de travail d'intervenants externes et des participants au Programme pour apporter des améliorations ou des modifications, au besoin, avant de passer aux phases de mise en œuvre suivantes.
- **Le calendrier des prochaines phases de mise en œuvre n'est pas établi.**